

Plusieurs représentants des médias ont fait état des difficultés que pose le recrutement des personnes handicapées. Au sujet des obstacles au recrutement des personnes handicapées, M. Vennat a souligné que les médias sont lents à pratiquer ce qu'ils prêchent en ce qui touche l'action positive et l'équité en matière d'emploi. En outre, il a fait remarquer que les personnes handicapées n'ont pas toujours accès aux établissements d'enseignement où ils pourraient acquérir la formation dont ils ont besoin. À son avis, les salles de nouvelles et les studios d'enregistrement leur sont difficilement accessibles. M. Mackay a fait remarquer qu'il faudrait modifier sensiblement les installations de télévision pour permettre d'offrir davantage d'emplois aux personnes handicapées, dans les salles de nouvelles notamment. D'après M. François Macerola, il sera aussi difficile d'offrir aux personnes handicapées la formation pratique voulue en cinématographie. Il a ajouté que l'ONF se proposait d'étudier la possibilité de collaborer dans ce domaine avec les organismes se spécialisant dans la formation en communications, en cinématographie et en radiodiffusion. L'ONF souhaite rendre ces programmes plus accessibles aux personnes handicapées.

Le secteur privé des médias a reconnu qu'il avait des obligations en matière d'emploi des personnes handicapées. M. Sandy Baird, président de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens a déclaré à notre Comité :

Nous travaillons dans un milieu d'affaires qui n'en est pas tout à fait un. Il a une responsabilité sociale. Vous devez tous être conscients de notre responsabilité sociale car nous donnons l'exemple dans les collectivités où nous travaillons, dans les domaines comme l'emploi des minorités visibles, les personnes handicapées et les personnes défavorisées.

On peut donc être surpris et même choqué que M. Mackay, qui compte 17 années d'expérience dans les médias, n'ait jamais rencontré pendant tout ce temps une personne ayant un handicap visuel ou auditif qui cherchait du travail comme lecteur de nouvelles. M. Geoffrey Stevens, rédacteur en chef du *Globe and Mail*, a affirmé que son journal recevait très peu de demandes d'emploi de personnes handicapées.

Malgré ces déclarations, nous savons que les médias privés n'ont pas toujours accepté des suggestions concrètes qui auraient permis d'offrir une formation et de l'emploi à des personnes handicapées. Les réalisateurs de l'émission *The Radio Connection* ont suggéré au réseau radiophonique CKO de diffuser leur programme. Le réseau s'est montré intéressé mais n'a pas donné suite à cette proposition. La Presse canadienne a refusé non seulement de tester le programme mais aussi de publier une rubrique hebdomadaire sur les questions reliées aux handicaps à l'intention de ses abonnés.

Il est toutefois possible de forcer les membres des médias privés à augmenter leur proportion d'employés handicapés. Ainsi, dans son sixième rapport, le Comité permanent des communications et de la culture a abordé la question de l'emploi des groupes minoritaires dans les organismes de radiodiffusion réglementés par le gouvernement fédéral, et a fait la recommandation suivante :